



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

**Fixation des tarifs relatifs aux installations téléphoniques,
radiotéléphoniques, télévisuelles et autres sur les bâtiments et
terrains appartenant à la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200023

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Fixation des tarifs relatifs aux installations téléphoniques,
radiotéléphoniques, télévisuelles et autres sur les bâtiments et
terrains appartenant à la Ville de Niort**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Face au fort développement des communications téléphoniques, télévisuelles, radiotéléphoniques, de plus en plus d'exploitants sollicitent la Ville pour obtenir l'autorisation d'installer des équipements sur des immeubles ou des terrains appartenant à celle-ci.

Il y a lieu d'arrêter les modalités tarifaires concernant ces équipements. On peut en distinguer trois types :

a) pose d'une antenne avec ses installations techniques et matériel de support

tarif : 80 000 Frs

b) pose d'une antenne simple (sans installations techniques)

tarif : 50 000 Frs

c) pose d'un râteau d'antenne sur support existant, quel que soit son propriétaire/exploitant

tarif : 40 000 Frs

Ces prix seront réactualisés annuellement selon l'indice INSEE du coût de la construction (dernier indice de référence 4ème trimestre). Toute installation fera l'objet d'une convention entre la Ville et l'exploitant, convention faisant référence à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs annuels sus-visés ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes à chaque cas avec les divers exploitants après que ceux-ci en aient fait la demande à la Ville, sachant que toute convention n'excédera pas une durée initiale de 6 ans.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)